

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de février à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 18 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Éveline RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

Absents et excusés : Martial RICHARD donne pouvoir à Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN donne pouvoir à Christian JABIER, Adrien REMAUD donne pouvoir à Nelly BACHELIER

Avant d'ouvrir la séance Madame le MAIRE dit que la commune de Vieillevigne s'associe à la population de Rezé pour un hommage à Monsieur le maire Hervé NEAU, avec la mise en berne du drapeau de la mairie le samedi 26 février 2022. Madame le MAIRE dit que la mort d'un maire dépasse tous les clivages et nous touche tous.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Julien LESCASSE est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du 16 décembre 2021.

Le PV de séance du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Rapport

Madame le MAIRE dit que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment important qui permet de présenter les perspectives à travers le prisme financier. Elle explique que ce débat fait suite aux différentes réunions des Commissions et à la réunion de travail avec l'ensemble des conseillers.

Madame le MAIRE rappelle les objectifs du DOB, et précise que le débat ne fait pas l'objet d'un vote et n'a pas de caractère décisionnaire.

Madame le MAIRE présente des éléments du contexte imposé au bloc communal par la Loi des Finances 2022. Elle confirme que la Taxe d'habitation est en phase d'extinction, et que seul deux taxes foncières perdurent, les taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Madame le MAIRE rappelle que pour ces taxes la commune a le pouvoir de fixation des taux, et que la Loi des Finances fixe la revalorisation des bases locatives. Le contexte d'inflation et de reprise économique après le covid mène à une revalorisation des bases assez forte en 2022 pour les habitations, tandis que les locaux professionnels sont sur un autre dispositif. Pour la Taxe d'habitation la compensation de l'Etat se poursuit.

Madame le MAIRE indique qu'il y a un élément nouveau pour la Taxe d'aménagement (TA). Cette taxe est perçue quand il y a création de nouvelle surface. Le produit est destiné à financer les aménagements et équipements nécessaires. Jusqu'à présent, la commune percevait l'intégralité du produit de cette taxe, et pouvait verser à l'intercommunalité une partie. Désormais le partage entre commune et intercommunalité est obligatoire.

Madame le MAIRE précise également que la Loi des Finances prolonge la TVA réduite pour les protections Covid.

Madame le MAIRE indique que les dotations au bloc communal sont globalement préservées. Elle présente les critères servant au calcul et notamment le coefficient d'intégration fiscal des EPCI : plus une intercommunalité assure des compétences, plus elle est intégrée.

Madame le MAIRE passe à la présentation de la situation de la commune.

Madame le MAIRE indique que l'excédent de fonctionnement, bien que conséquent, ne couvre pas les investissements et les restes à réaliser. Elle précise que sans les restes à réaliser c'est un excédent d'investissement de 1,3 millions qui est dégagé.

Madame le MAIRE passe à l'examen des dépenses réelles de fonctionnement. Elle indique que l'année 2020 n'est pas représentative d'un fonctionnement normal. Pour avoir une lecture plus claire et sincère sont présentés les chiffres sur 3 ans. Il est plus représentatif d'analyser l'évolution entre 2019 et 2021, car la baisse des charges à caractère général en 2020 est tout à fait exceptionnelle et liée à la crise du Covid.

Madame le MAIRE indique que pour les charges de personnel, les comparaisons doivent se faire avec précaution car le périmètre des communes n'est pas toujours le même, selon les missions exercées en régie ou pas.

Madame le MAIRE explique que sur la commune les charges de personnel sont maîtrisées, avec une évolution en 2021 qui s'explique par le GVT (Glissement vieillesse technicité), la revalorisation du RIFSEEP après 4 ans d'application et la création de 2 postes France Services. Il n'y a pas de baisse des charges de personnel en 2020 car bien entendu la rémunération des agents a été maintenue pendant la crise sanitaire. Aussi, il est désormais inclus dans ce chapitre la rémunération d'un agent mis à disposition de la commune par l'Association Les Loustics. Cette dépense était auparavant inscrite sur un autre chapitre. Pour 2022, il est prévu une évolution liée à la hausse du temps de travail des agents Culture et Communication, ce sera vu lors du vote du Budget prévisionnel.

Madame le MAIRE présente en parallèle à l'évolution de la masse salariale les remboursements de l'assurance statutaire.

Madame le MAIRE présente les charges de gestion courante, en hausse avec une année complète de mandat pour les indemnités des élus en 2021 et la hausse de la cotisation à l'OGEC.

Madame le MAIRE précise qu'il n'y a pas de bouleversement majeur sur les charges à caractère général, qui évoluent de manière maîtrisée.

Madame le MAIRE présente l'évolution des charges financières. Elle explique qu'en 2021 le montant des intérêts payés se réduit car il n'y a pas eu d'emprunt en 2019 ni 2020 ni 2021.

Madame le MAIRE présente les ratios financiers.

Daniel BONNET souligne que le ratio sur le remboursement de la dette se maintient stable et loin des seuils d'alerte.

Madame le MAIRE présente les chiffres des recettes de fonctionnement. Elle souligne que le produit des taxes foncières est en hausse en raison de la hausse du nombre de ménages. Les chiffres transmis par les services fiscaux ne permettent pas de faire le distinguo entre la compensation par l'Etat et le transfert de la part départementale de la taxe foncière, une réforme neutre pour le contribuable.

Madame le MAIRE souligne que le produit des impôts par habitant pour la commune est inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale. Ce produit des impôts dépend en partie des taux mais essentiellement des bases locatives qui sont relativement faibles à Vieillevigne.

Madame le MAIRE présente le tableau des recettes de la commune avec leurs variations et réorganisations dues à la réforme de la fiscalité locale.

Christian JABIER dit que pour l'instant la réforme n'a pas eu d'impact à la hausse ni à la baisse sur les recettes de la commune.

Madame le MAIRE présente les dotations de l'Etat. La principale dotation, la DGF – dotation globale de fonctionnement – est calculée en fonction du nombre d'habitants, du potentiel fiscal et de l'effort fiscal de la commune.

Madame le MAIRE indique que pour Vieillevigne la baisse sensible de la DGF depuis 10 ans a été compensée par une autre dotation, la DSR – dotation de solidarité rurale. Pour 2022, la Loi des Finances paraît rassurante sur le maintien de ces dotations.

Madame le MAIRE propose de présenter les chiffres de la dette pour analyser comment sont financés les investissements et quelle est la santé financière de la commune.

Madame le MAIRE indique quelle part des recettes de fonctionnement est consacrée au remboursement de la dette. Entre 2019 et 2021 l'annuité de la dette a baissé car il n'y a pas eu de nouveaux emprunts, tandis que les recettes de fonctionnement ont augmenté. Le seuil d'alerte du ratio de financement est de 19%, et Vieillevigne se situe nettement en dessous, à 10,01%.

Madame le MAIRE indique que l'encours de la dette se réduit depuis 2019. L'encours calculé par habitant est au-dessus des communes du même strate. La commune a recouru à l'emprunt pour financer ses nombreux investissements.

Madame le MAIRE attire l'attention sur le fait que l'étude financière précédente avait fixé l'objectif d'une épargne brute de 600 000 € par an, l'objectif a été même dépassé puisque l'épargne a atteint plutôt 750 000 € voire 800 000 € par an.

Madame le MAIRE souligne que les indicateurs montrent que la commune est parfaitement en phase avec ses capacités d'investissement et d'emprunt.

Madame le MAIRE présente un tableau récapitulatif des emprunts en cours. Madame le maire précise que tous les emprunts sont à taux fixe. Plusieurs emprunts se sont éteints en 2019, les prochains ce sera en 2027.

Madame le MAIRE présente l'évolution de l'autofinancement brut et de l'autofinancement net sur la commune sur les 5 dernières années. Elle indique que le tableau permet de constater que l'épargne brute s'est toujours située au-dessus de 600 000 € par an.

Madame le MAIRE présente les perspectives 2022, en précisant que le vote n'interviendra qu'en mars au moment du vote du budget.

Madame le MAIRE présente les montants prévus pour les investissements récurrents d'entre 500 000 € et 600 000 € chaque année, et les opérations « phare ». En 2021 apparaissent l'ouverture de France Services, la finalisation des nouveaux Services Techniques, l'aménagement de voirie rue du Château d'eau et allée de la gare en cours. Enfin, le tableau présente les projets retenus pour la suite : la Salle des sports engagée en 2021 mais dont l'essentiel des paiements est reporté sur 2022, une partie des travaux d'isolation conséquents du Boulodrome, le Terrain de Foot synthétique, l'agrandissement de la Maison de Santé dont les études sont prévues cette année.

Madame le MAIRE se félicite de l'arrivée du besoin d'agrandissement de la Maison de Santé qui était déjà anticipé au moment de la construction.

Madame le MAIRE souligne que les dépenses d'investissement prévues en 2022, entre nouveaux investissements et restes à réaliser, sont particulièrement importantes, ce qui est normal pour une troisième année de mandat qui voit l'engagement des projets auparavant en réflexion et préparation.

Sylvain MOULET dit qu'en Commission il a été indiqué des investissements en vidéoprotection.

Madame le MAIRE confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget qui sera présenté en conseil municipal en mars.

Sylvain MOULET demande si c'est la Commission Bâtiments qui suivra le dossier.

Madame le MAIRE indique que pour l'instant un diagnostic avec préconisations a été demandé à la Gendarmerie, ensuite bien évidemment de nouvelles informations seront présentées au conseil.

Madame le MAIRE souligne que les recettes d'investissement sont estimées de façon prudente. Les subventions demandées mais pas encore notifiées ne sont pas prises en compte à ce stade. La commune a obtenu déjà pour 2022 une subvention conséquente en investissement et en fonctionnement pour la refonte du site internet.

Madame le MAIRE présente les autres recettes d'investissement de la commune. Elle précise que l'emprunt d'équilibre affiché pour équilibrer le budget à ce stade est plus important que ce qui est vraiment nécessaire, une fois toutes les recettes comptabilisées. Cet emprunt d'équilibre n'a pas été nécessaire sur les 3 dernières années. En 2022 il sera nécessaire, comme proposé dans la délibération suivante.

Madame le MAIRE présente pour rappel un extrait de l'analyse financière prospective réalisé par le cabinet d'audit BTS Consultants en 2021. La situation et les perspectives financières correspondent au cadre fixé lors de cette étude.

Madame le MAIRE présente les perspectives d'investissement pour 2022 par programme, travaillées par les différentes commissions et qui seront votées lors du vote du Budget.

Madame le MAIRE souligne que ce programme traduit l'effort d'investissement maintenu par la commune pour entretenir son patrimoine.

Madame le MAIRE présente les orientations financières retenues par la commune. Elle souligne la nécessaire maîtrise du calendrier car tout ne peut pas être fait en même temps, ainsi que la vigilance sur la recherche des subventions. Elle se dit convaincue que tant que les projets restent en phase avec les besoins du territoire la commune sera en cohérence avec les orientations fixées par les financeurs.

Madame le MAIRE présente le ROB correspondant au Budget annexe Lotissement communal. Elle précise que pour l'instant les recettes proviennent de l'emprunt, ensuite il y aura les recettes issues de la vente des lots.

Madame le MAIRE souhaite souligner le travail essentiel de Geneviève Chevalier, chargée de finances, pour l'élaboration de ce Rapport d'orientations budgétaires.

Madame le MAIRE dit que la commune sait parfaitement où elle est et où elle souhaite aller, et avec quels moyens.

Le Conseil municipal dit à l'unanimité que le Débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

2 - Réalisation d'un emprunt pour investissements 2021-2022 – budget COMMUNE

Madame le MAIRE dit que des demandes de devis ont été faites auprès de différents établissements bancaires.

Madame le MAIRE présente les conditions de l'emprunt proposé. Elle souligne que ce sont des conditions très avantageuses, notamment le taux fixe de 0,75%.

Madame le MAIRE indique que les pénalités de résiliation rendent inintéressante la renégociation des emprunts précédents.

Bruno JAUNET demande si les écarts entre les offres étaient significatifs.

Madame le MAIRE confirme qu'il y avait en effet des différences.

Damien MECHINEAU dit que le conseil s'était déjà félicité avec les taux inférieurs à 2% obtenus pour des emprunts antérieurs.

Madame le MAIRE dit qu'en effet les conditions proposées sont très avantageuses, l'établissement bancaire n'émettant aucune réserve concernant le risque représenté par la commune.

Question adoptée à l'unanimité

3 - Désamiantage et démolition de bâtiments publics désaffectés - Demande de subvention

Madame le MAIRE indique que des bâtiments délabrés ont été identifiés comme devant être démolis après dépollution. L'Etat encourage la requalification et la reconstruction sur eux-mêmes des bourgs, comme un frein à l'étalement urbain et à la consommation de terres nouvelles.

Madame le MAIRE dit qu'une aide à hauteur de 80% des coûts de l'opération est demandé à l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local).

Alain BOUCHER demande si la subvention accordée peut être inférieure à la demande.

Madame le MAIRE confirme qu'en effet ça dépend de la distribution de l'ensemble de l'enveloppe et du coût final des travaux.

Vanessa BROCHARD dit que ça fait longtemps que la lutte contre l'étalement urbain existe.

Madame le MAIRE confirme et indique qu'elle a été renforcée par la loi Climat et Résilience, qui accompagne les projets de déconstruction et reconstruction car c'est plus cher que de construire neuf.

Question adoptée à l'unanimité

4 - Conventions d'accords opérationnels locaux dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le MAIRE explique que le Plan Communal de Sauvegarde établit les modalités d'action et d'information des habitants en cas d'évènement grave. Dans ce cadre il est important de trouver des partenaires pour aider la commune à agir.

Madame le MAIRE présente les conventions à signer avec la Protection Civile 44, le Comité de Fêtes, l'association Les Roues d'Secours et Intermarché. Elle précise que l'aide apportée par les partenaires ne donne pas lieu à rémunération, seulement à une prise en charge des frais occasionnés. Les conventions sont établies pour 3 ans, et peuvent être modifiées si nécessaire.

Question adoptée à l'unanimité

5 - Eau potable – RPQS Atlantic Eau 2020

Daniel BONNET présente le rapport sur la qualité et le service de distribution d'eau potable 2020. Il présente les chiffres de l'évolution du nombre d'abonnés et du coût moyen de la facture avec le prix du m³.

Daniel BONNET précise qu'il n'y a pas beaucoup d'évolution pour ces chiffres.

Daniel BONNET indique qu'en mairie sont disponibles les analyses d'eau faites régulièrement sur les deux points de contrôle sur la commune.

Daniel BONNET dit qu'il serait bien de programmer un après-midi de visite à la station de pompage de Basse Goulaine.

Madame le MAIRE dit que l'une des caractéristiques du territoire de Vieillevigne est qu'il existe encore 8 villages non raccordés au réseau d'eau potable.

Daniel BONNET dit que les campagnes de raccordement se poursuivent. Les villages encore non raccordés sont les plus éloignés et/ou avec peu de maisons, car il est difficile de garantir la qualité de l'eau à l'arrivée, avec des canalisations très longues et peu de demande.

Nelly BACHELIER demande qui supporte les frais de raccordement.

Daniel BONNET répond que ce sont des frais supportés par le Syndicat.

Madame le MAIRE dit que l'eau potable est l'un des volets de la compétence Cycle de l'eau. Les conditions de reprise par la Communauté d'Agglomération sont en train d'être négociées actuellement.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport

6 - Acquisition de parcelles -12 rue du Château d'eau

Madame le MAIRE présente les conditions d'achat d'un local d'habitation situé au 12, rue du Château d'eau.

André LEBRETON demande s'il y a une estimation des domaines.

Madame le MAIRE précise qu'il n'y a pas d'estimation des domaines pour les biens en dessous de 70 000 €.

André LEBRETON dit que ça lui paraît cher, qu'à La Planche c'était moins cher.

Christian JABIER dit qu'il faut réfléchir de façon stratégique, que la commune ne peut pas ne pas acheter ce bien et risquer une construction par un tiers qui bloquerait le développement projeté du site.

Madame le MAIRE explique que le prix est cohérent avec les prix pratiqués sur la commune, et qu'il ne s'agit pas de jardins.

Question adopté à la majorité avec 26 voix POUR (Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Éveline RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Martial RICHARD, Marie-Françoise VALIN, Adrien REMAUD), 1 ABSTENTION : André LEBRETON

7 - MAG - Contrat de Régie publicitaire 2022

Nelly BACHELIER explique qu'auparavant la vente d'espaces publicitaires était comprise dans le contrat d'impression et mise en page du bulletin municipal. Désormais, la mise en page sera faite en interne à partir du mois de juin, et le contrat de vente d'espaces publicitaires sera confié au prestataire pour le reste de l'année 2022.

Nelly BACHELIER précise que le contrat proposé reprend les mêmes termes que le précédent. Les tarifs de vente sont fixés par le Conseil municipal. Le contrat couvre une année, car la vente est annuelle.

Nelly BACHELIER dit qu'il n'y a pas de reprise en interne de la régie publicitaire.

Sylvain MOULET demande si la mairie se chargera de la vente d'espaces à partir de 2023.

Nelly BACHELIER dit que pas forcément, qu'en 2022 interviendra la prise en main de la mise en page et la réflexion pour les encarts.

Evelyne RAULET demande que dans l'article 4 le terme « rabais » soit remplacé par « proratisation »

Nelly BACHELIER indique qu'il s'agit en effet d'une proratisation pour les encarts arrivés en cours d'année.

Question adoptée à l'unanimité

8 - Charte des Associations

Alain BOUCHER dit que le dossier de la Charte des associations a été travaillé avec Nicolas GILLIER et Evelyne RAULET, membres de la Commission Sport – Associations.

Alain BOUCHER présente les termes de la Charte qui sera signée par les Associations.

Sylvain MOULET demande quelles seront les conséquences pour une association qui refuserait de signer la Charte.

Madame le MAIRE dit que c'est dommage de partir avec cet esprit-là.

Nicolas GILLIER dit que si jamais le cas se présentait, un dialogue serait ouvert avec l'association concernée pour voir quels pourraient être les points d'opposition.

Evelyne RAULET dit que ce serait assez consternant que ça arrive, car il ne s'agit pas de pénaliser les associations, bien au contraire. Les associations font la richesse de la commune. Cette Charte couche sur le papier ce qui existe actuellement, et elle est l'occasion de réitérer les engagements de chacun.

Alain BOUCHER dit que la commune sera plus précise dans les règles de mise à disposition des salles, ce que nécessitera peut-être quelques changements.

Madame le MAIRE salue l'initiative de la Commission.

Question adoptée à l'unanimité

9 - Atelier Vélo – Clisson Passion - Projet de convention pour la mise à disposition de locaux

Sophie PACE indique que l'association Clisson Passion sollicite l'accueil de la commune pendant les travaux dans leurs locaux à Clisson. Les locaux d'accueil temporaire sont les anciens ateliers techniques.

Sophie PACE précise que la commune accueillera les activités de l'Atelier Vélo. Pendant leur présence, des activités et animations seront proposés par l'association aux enfants et aux jeunes. Ils seront également présents au Troc des Plantes.

Sophie PACE précise que la durée des travaux à Clisson n'est pas fixée précisément. Clisson Passion s'engage à libérer les locaux si la mairie en a besoin, notamment dans le cadre de la dépollution-déconstruction.

Damien MECHINEAU demande si dans ce cas d'autres locaux leur seront proposés.

Madame le MAIRE dit que la commune ne peut pas prendre cet engagement aujourd'hui.

Question adoptée à l'unanimité.

10- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE informe le Conseil des décisions prises au titre de ses délégations

L'ordre du jour et les demandes d'intervention étant épuisés, Madame le MAIRE déclare la séance terminée.
